

**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**AUPRES DE LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2020-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en date du 5 octobre 2020, retenant la Ville comme centre de préparation aux Jeux de Paris 2024,

Vu l'appel à projets « Nos quartiers d'été 2023 » de la Région Hauts-de-France destiné à soutenir durant la période estivale des démarches d'animation des quartiers visant une citoyenneté active via le sport, la culture et le développement durable,

Considérant le souhait de la Ville d'encourager les activités physiques et sportives pour tous en mettant en place des actions pour les habitants notamment dans le quartier politique de la ville,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Une subvention est sollicitée, auprès de la Région Hauts-de-France pour l'organisation d'une « Jumpin'Race » avec village olympique le 8 juillet 2023, pour un montant de 7.500 €/TTC

**Article 2 :**

L'aide financière sollicitée, auprès de la Région Hauts-de-France, s'élève à 3.250 €, soit 50 % du montant de l'opération.

**Article 3 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 9 décembre 2022.

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

*PUBLICATION*  
*Date de mise en ligne*  
*sur le site Internet*  
*de la Commune*  
*- 9 DEC 2022*



Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20221209-DEC2022-112-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2022  
Date de réception préfecture : 09/12/2022